

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 8 (1935)

Heft: 1

Rubrik: Mon jardin : le labour

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOINS A DONNER AUX PLANTES D'APPARTEMENT

Les végétaux qui embellissent nos demeures et nous procurent de beaux moments de satisfaction, vivent dans une ambiance contraire à leur milieu naturel. Il en résulte souvent un ralentissement dans la croissance et même un dépérissement de toute la plante, provoqués par des causes diverses.

Ainsi la sécheresse de l'atmosphère détermine une abondante transpiration (ou évaporation), laquelle n'est pas en rapport avec la quantité d'eau d'arrosage absorbée par les plantes.

Les courants d'air et les variations de température dans les appartements chauffés irrégulièrement sont très préjudiciables à toute végétation.

Les plantes cultivées en pots ne trouvent dans la quantité de terre dont elles disposent que des aliments peu abondants et bien vite épuisés. C'est pourquoi il est nécessaire de renouveler assez fréquemment les rempotages avec un terreau riche en matière fertilisante.

Il faut mentionner également la néfaste influence de

certaines acariens tels que les cochenilles. L'apparition de ces dernières est fréquente et se caractérise par des taches brunâtres fixées contre les feuilles ; on s'en débarrasse facilement en utilisant un mélange composé d'une cuillerée à soupe de savon noir dilué dans un décilitre d'alcool à brûler et additionné d'un litre d'eau. On lave avec une éponge douce et on renouvelle le traitement deux jours plus tard.

On évite les arrosages superficiels ou trop fréquents. Il est bon de tremper les vases dans un baquet ; mais il ne faut pas exagérer ce mode de faire, surtout en hiver.

Les pots doivent être propres, poreux et perforés à la base ; il faut éviter l'emploi des pots peints ou vernis qui empêchent tout passage de l'air.

Le rempotage se fait généralement au printemps. Les plantes délicates sont confiées à un homme de métier. Après le rempotage, il est indispensable de tenir les plantes dans un endroit ombragé, à l'abri des courants d'air et de leur donner de fréquents bassinages.

LE RINÇAGE DU LINGE

Le rinçage a pour but de retirer du linge l'eau, les produits lessiviels et les crasses qui se trouvent dans les fibres, après la lessive. Il s'opère, quand on possède une machine à laver, dans la cuve de celle-ci, lorsqu'on peut facilement établir une circulation d'eau courante ; dans les autres cas, le rinçage s'effectue dans des bacs, bassines ou à la rivière.

Le rinçage est une opération très importante ; de la façon dont elle sera menée dépendra l'odeur du linge, la conservation de sa blancheur plus ou moins longtemps, l'attaque lente du tissu.

Un rinçage bien fait donne un linge bien odorant. Un rinçage mal fait donne un linge qui ne sent pas bon, qui jaunit et qui perd son pouvoir d'absorption.

Or, pour bien rincer, il faut suivre les prescriptions suivantes :

- Faire précéder le rinçage d'un essorage soigné pour éliminer le plus possible d'eau savonneuse ;
- Prendre pour le premier rinçage une eau à la même température que celle du bain de lessive d'où le linge est retiré (surtout pas de saut brusque). Or, le bain de lessive étant généralement bouillant ou très chaud, l'eau du premier rinçage doit être également très chaude ; on la verse dans la cuve de la machine

en marche pendant cinq minutes, puis on vide cette première eau ;

- Faire le deuxième rinçage à l'eau tiède dans les mêmes conditions que le premier, puis les derniers à l'eau fraîche, si possible courante, en amenant l'eau propre dans le haut de la cuve et en évacuant l'eau sale par le bas ;
- Rincer jusqu'à ce que la dernière eau soit claire, de façon à ne laisser aucune trace de produits chimiques dans les tissus.

Remarques. — Il peut arriver que le linge paraisse blanc dès le premier rinçage et que l'eau coule claire. Cela ne signifie cependant pas que le rinçage soit bien fait ; la blancheur provient de dépôts calcaires sur le linge que le rinçage n'élimine plus. Or, ces dépôts sont eux-mêmes causés par la combinaison du savon de lessive restant sur le linge et des calcaires apportés par l'eau de rinçage (lorsque celle-ci est dure). Pour éviter cette éventualité, il est recommandé d'employer pour ce premier rinçage à l'eau très chaude, une eau adoucie ou dans le cas d'impossibilité, employer très peu d'eau.

(Extrait de l'ouvrage de Paulette Bernège, « Le Blanchissage », avec l'obligeante autorisation de l'auteur.)

MON JARDIN : LE LABOUR

C'est une opération des plus importantes et des plus utiles. Par le labour on ameublisse le sol, on ramène à la surface le sous-sol qui est imprégné d'engrais entraînés par les eaux. On aère également le sol, tout en permettant à l'eau de le mieux pénétrer par les eaux d'arrosage. Dans une terre bien labourée, **les racines des plantes s'étendent plus facilement.**

Par le labour, on nivelle le sol et **on détruit aussi les mauvaises herbes** ; il faut avoir soin d'enlever celles qui se multiplient par rejets comme le chiendent, le liseron, autrement on risque de faciliter leur reproduction au lieu de procéder à leur destruction.

Dans les plates-bandes où il y a des arbres fruitiers, on laboure à la triandine ou fourche à dents plates. Avec cet outil, on ne blesse ou on ne coupe pas aussi facilement les racines des arbres fruitiers.

Les terres fortes ou argilo-calcaires sont labourées en automne ou en hiver ; mais sans briser les mottes. L'action du gel et du dégel désagrègera suffisamment la terre pour permettre les semis et plantations au printemps. Mais avant de procéder à ceux-ci il est nécessaire de rebrasser le terrain au fossier plat ou au « croc » afin de faire pénétrer l'air et la chaleur dans le sol.

Les terres légères, sablonneuses ou de consistance

moyenne seront labourées avant les plantations ou l'ensemencement. On enfouit les engrais organiques tels que fumiers, compost, etc., en ayant soin de les placer à mi-hauteur de la jauge plutôt que dans le fond des raies.

En aucun cas, il ne faut labourer lorsque le terrain est mouillé ou recouvert d'une légère couche de neige,

COMMUNIQUÉS

Pour des maisons familiales très économiques.

Un concours est organisé par l'Union suisse pour l'amélioration du logement, en collaboration avec la Commission de protection de la famille, en vue d'obtenir des projets pour des types de maisons particulièrement économiques, destinées aux chômeurs, aux chômeurs partiels ou aux ouvriers retraités avec famille.

Peuvent participer à ce concours tous les architectes et techniciens de nationalité suisse ou ceux établis au moins depuis cinq ans en Suisse. Le délai de livraison a été fixé au 30 mars 1935.

Le jury est composé de MM. Dr jur. H. Peter, Zurich, comme président (président central de l'Union suisse pour l'amélioration du logement); professeur Dr F. Mangold, Bâle (président de la Commission de protection de la famille); professeur H. Bernoulli, architecte, Bâle; A. Hœchel, architecte, Genève; A. Kellermüller, architecte, Winterthur; K. Straub, secrétaire, Zurich. Les suppléants sont MM. F. Gilliard, architecte, Lausanne, et A. Vogt, architecte, Zurich.

Une somme de 2700 fr. est mise à disposition pour être répartie entre six projets au maximum et une somme de 1200 fr. pour l'achat éventuel d'autres projets. Les projets primés seront recommandés pour être réalisés par les pouvoirs publics et leurs auteurs proposés pour l'exécution. Le programme peut être obtenu, contre versement de 5 fr., auprès de M. J. IRNIGER, caissier de l'union, Case postale 108, Zurich, 17. (Compte de chèques N° VIII 7070.)

Société coopérative d'habitation, Genève.

(Téléphone 28.524.)

Cette société possède certainement, à Genève, le plus grand nombre de maisons familiales; la Cité d'Aire comporte, en effet, cent vingt maisons avec jardins. Il est intéressant de constater que, durant une certaine période, il y a une année environ, la location de ces logements devenait difficile. On pouvait se demander si la maison familiale ne perdait pas son attrait par suite du moindre confort qu'elle offre en comparaison des appartements modernes dans les bâtiments de vingt à quarante appartements. Or, actuellement, ces maisons sont de nouveau recherchées et l'on constate que les avantages du jardin attendant au logement sont très appréciés par les familles dont les enfants sont à un âge où il est difficile de les garder à l'intérieur. Il est assez curieux de constater cette fluctuation dans la faveur du public: elle prouve que les deux formes de logements: maisons familiales et maisons collectives sont nécessaires toutes deux et qu'elles subsisteront, dans nos villes, parce qu'elles répondent aux besoins de catégories de locataires très différents.

A louer:

Chemin des Sports, 9, quatre pièces Fr. 961.—

A remettre: Chemin de l'Essor, 7, quatre p. » 977.60
Chemin de l'Essor, 10, quatre p. » 976.70
Chemin des Sports, 14, quatre p. » 964.60

Chambres de bains, eau chaude. Ces prix comprennent la location des jardins.

Cité Vieusseux

Quelques appartements de trois, quatre et cinq pièces, chauffage et eau chaude. Prix modiques. Se renseigner auprès du Secrétariat, Cité Vieusseux.

Association genevoise du „Coin de terre“.

Les premières maisons édifiées au chemin du Bouchet sont maintenant presque toutes habitées. Les hypothèques seront prises avant la fin du mois, et il sera possible de

car un labour fait dans ces conditions provoque des perturbations dans les cultures pendant l'année entière.

Au moment de semer, il faudra avoir soin de bien retourner la terre, de la bien briser, surtout dans le fond de la jauge. La terre de surface est plus facile à briser ou à rendre fine lorsqu'elle est sèche. On ne sèmera pas lorsque la terre est humide.

donner dans un prochain numéro des indications précises sur le coût de construction et la mensualité des sociétaires pour se libérer de leur dette en vingt ans.

Le temps que nous avons ces jours n'est pas fait pour rendre agréable le séjour au Bouchet, mais il ne saurait durer éternellement et, certainement, les colons du «Coin de terre» jouiront de la vie lorsque le soleil aura reverdi les jardins.

L'Assemblée générale de cette société aura lieu mercredi 30 janvier, à 20 h. 30, à la Salle centrale, place de la Madeleine. (L'assemblée est publique et gratuite.)

L'ordre du jour prévoit, après lecture des rapports officiels, une conférence de M. le professeur Charles Du Bois, sur **La morbidité vénérienne à Genève**, expliquant la nécessité d'éloigner autant que possible la jeunesse de la ville et des lieux de plaisirs, où la santé se trouve irrémédiablement compromise. Les jeunes filles ont intérêt à entendre cette conférence qui sera agrémentée de quelques productions de la Chorale mixte des Petits-Jardins.

Société coopérative d'habitation, Lausanne.

Bureau de location: Saint-Laurent, 20 (de 10 h. à 12 h. 15 et de 16 à 17 h. — Tél. 31.475).

A louer, de suite ou à convenir:

Prélaz: Maisons familiales, quatre ou cinq chambres. Bain, chauffage central, jardin. 1380 ou 1400 fr., à remettre de suite ou pour le 24 mars. S'adresser à M. PARIS, avenue de Morges, 79.

Cour (à douze minutes de la Gare centrale): Plusieurs appartements de trois chambres, bain, balcon, chauffage général, récemment mis à neuf. 1020 à 1200 fr., chauffage compris. Très avantageux.

Ad. pour visiter: M. PAVID, av. de Cour, 64.

Pré-d'Ouchy (av. de la Harpe, à dix minutes de la Gare centrale): deux appartements de trois chambres, chauffage général, bain, etc. 1140 fr., chauffage compris. Jardin. A proximité du quai d'Ouchy.

Ad. pour visiter: M. DESTRAZ, avenue de la Harpe, 31.

Fleurettes. (Chemin du Mont-Tendre, à cinq minutes de la Gare centrale), au N° 16, appartement de quatre chambres, bain, chauffage central d'appartement, frigo, etc., 1500 fr.

Ad. pour visiter: M. BORNAND, Mont-Tendre, 3. (Un garage pour fin mars.)

Montolivet (à douze minutes de la Gare centrale), appartements de trois chambres, chauffage central d'appartement, eau chaude, chambre à resserrer, 1100 à 1290 fr. Belles pièces.

Appartements de trois chambres, chauffage général, 1170 à 1290, plus 150 fr. pour chauffage. Belles pièces.

Maisons familiales de quatre chambres, jardin, chauffage central d'appartement et eau chaude. (Chemin Ch.-Gide, 2 et 3.) Prix à discuter.

Ad. pour visiter: M. VOLET, chemin des Paleyres, 4, même groupe d'immeubles.

Toute nouvelle location faite pour une certaine durée bénéficiera d'avantages proportionnés à celle-ci (gratuité temporaire).

LE COMITÉ DE DIRECTION.

Maisons de bois, à Winterthur.

Dans le fascicule de décembre 1934, nous avons attribué par erreur à MM. Kellermüller et Hofmann, architectes, F. A. S., à Winterthur et Zurich, les maisons en bois récemment édifiées à Winterthur. Nos lecteurs voudront bien noter que l'architecte en est M. Scheibler, à Winterthur. Nous avons reçu quelques demandes de renseignements concernant les détails de construction de ces maisons; nous espérons donner prochainement une notice à ce sujet.

LA RÉDACTION.